

Conseil communal de la commune déléguée de Boufféré du mardi 29 avril 2025

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent Excusé</i>
BOIS Pierre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Adeline LACHÉ	<input type="checkbox"/>
DUGAST Yvon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GRENET Cécilia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LACHÉ Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LICOINE Sophie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
LIMOUZIN Florent	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cécilia GRENET	<input type="checkbox"/>
MÉNARD Anne-Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion				

M. Yvon DUGAST a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

Observations éventuelles

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – Désaffectation, déclassement et cession foncière de délaissés communaux – La Maupetitière

Madame Marie Louise GUICHETEAU se propose d'acquiescer deux délaissés communaux situés à MONTAIGU-VEENDEE (85600), Commune déléguée Boufféré – La Maupetitière, le tout pour une surface d'environ 315 m² moyennant le prix principal de 1,00 € le m².

Ces deux espaces enherbés dépendant actuellement du domaine public, se situent à proximité de sa propriété et permettraient ainsi de clôturer sa propriété. Ces délaissés sont à ce jour sans aucune utilité pour la collectivité.

Dans un premier temps, les membres du conseil municipal seront invités à désaffecter et à déclasser du domaine public cette emprise foncière. Puis dans un second temps, ces derniers seront invités à valider les conditions de la cession (à un prix inférieur à l'avis des Domaines) au profit de Madame Marie Louise GUICHETEAU, ou tout autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer.

La vente de ce bien communal à un prix inférieur à l'avis des domaines trouve son fondement dans un autre projet d'intérêt public majeur. En effet, cette négociation a contribué à faciliter une autre opération foncière à enjeu environnemental, en permettant de trouver un accord favorable à l'acquisition d'un terrain par Terres de Montaignu, Communauté d'agglomération auprès du GAEC GUICHETEAU. Cette autre acquisition foncière va ainsi permettre de développer l'extension de la zone artisanale de La Bretonnière tout en garantissant la gestion des eaux pluviales de cette zone d'activités économiques.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

Observations éventuelles

Aucune observation

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES